



www.fn-te.cgt.fr

Compte-Rendu de la Commission Consultative Paritaire Unifiée (CCPU) Du 26 février 2019

Cette première CCPU était présidée par Monsieur BENABEN, adjoint de la sous-directrice de la gestion du personnel civil.

Dans son introduction pour cette « première réunion d'installation » le président a précisé qu'une formation sur le fonctionnement de l'instance serait organisée par l'administration pour les représentants du personnel (élus titulaires et suppléants).

Avant le début des travaux, les organisations présentes ont procédé à la lecture des déclarations liminaires.

Le président a ensuite apporté quelques éléments de réponse.

- Concernant la fusion des CCPAD et CCPMD il a rappelé qu'il s'agissait de demande de certaines OS, pour mémoire **la CGT** y était opposée.
- Concernant les travaux d'avancement, pour les D49 il ne sera plus question de pourcentage du nombre de proposables (15% les dernières années) mais d'un nombre de poste. 1 minimum par collègue.
- Rappel les efforts salariaux conséquents consentis pour la revalorisation lors du passage D49-> 84-16 (de 1.6M€ prévu à l'origine, glissement à 2M€ au final). LE CBCM est vigilant sur le processus de revalorisation salariale.
- Pas de commentaire sur le projet de loi de la réforme de la Fonction Publique
- Retour sur les dossiers Berkani en souffrance RNM et Grimler : ces points sont toujours en cours, il faut avancer.
- Pour les agents D49 et Berkani non convertis 84-16/ Sauvadet / ICT-TCT : Le président a assuré qu'il y porte une grande attention et une vigilance particulière pour qu'ils ne soient pas laissés de côté. La question de la revalorisation des D49 par passage en 84-16 dans les EPA a été reposée. Il y a eu relance mais c'est à la main des employeurs. Les relations sont difficiles et le président nous a rappelé qu'il a relancé les EPA pour que cette transformation soit effective mais à ce jour il n'a pas de retours. Relance sur les D49 anciens ouvrier laissés pour compte lors du passage, l'administration déclare rechercher une solution.
- Pour les 84-16, la population est en hausse. Travaux parcours professionnels : pour les CDI, officialiser les parcours Pro. Echange sur la nécessité de revaloriser les grilles des agents en fonction des postes occupés (**Proposition CGT de RIM**) à même niveau d'emploi, même ancienneté, pas de raison d'avoir un traitement différent d'un contractuel à un autre. Par contre pas de comparaison entre contractuel et fonctionnaires. Les barèmes de rémunérations sont fixés en corrélation avec la grille de la fonction publique et l'expérience. Il existe des grilles de rémunérations au recrutement par grands employeurs... La **CGT** a demandé si ces grilles pouvaient être communiquées. Refus catégorique et collégiale de représentants de l'administration.

Dans certaines filières dites sous tension (cyber défense...) et dans certaines régions il existe des difficultés à recruter et à garder les agents en poste. Dans ces cas précis, il y a une possibilité de revaloriser annuellement les agents. Pour les autres filières la revalorisation se fait tous les 3 ans.

Pour les D49 passés 84-16, la consigne a été passée de fournir les enveloppes de points aux employeurs.

La possibilité d'une revalorisation pour évolution de poste de 20 points d'indice existe mais n'est pas automatique. Une ancienneté au poste de 3 ans est néanmoins exigée.

La question de la subrogation (retraite ouvrière D49/ bascule 84-16) a été reposée. Il y a eu relance mais c'est à la main des employeurs locaux en relation avec les régimes de retraite (CARSAT). Les relations sont difficiles avec les employeurs publics.

Pour rappel, la journée s'organise en formation plénière en matinée, en présence des 2 collèges puis en formations restreintes l'après-midi c'est-à-dire par collège.

Ordre du jour en formation plénière.

1 – Désignation du secrétaire adjoint : Désignation faite pour cette première réunion. Pour information le secrétaire adjoint des représentants des personnels sera désigné à chaque commission.

2- Approbation du PV de la réunion du 4 octobre 2018 : Ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé en séance plénière ni dans les formations restreintes.

3 – Approbation du règlement intérieur : Validation à l'unanimité du règlement intérieur de la CCPU. Le RI est identique au modèle de la Fonction Publique.

La CGT a interrogé l'administration sur la question du remboursement des frais de déplacement des suppléants. La réponse renvoie systématiquement au décret interministériel qui ne prévoit pas la prise en charge des frais des suppléants dans certaines instances.

4 – Bilans et nouveauté de gestion : Présentation du bilan 2018 (ci-joint)

Pour la CGT, si ce bilan répond à quelques-unes des questions envoyées par courrier avant la séance, il est important de souligner qu'il ne tient pas compte des EPA. Pourtant ces établissements recrutent massivement et depuis de nombreuses années des agents contractuels.

L'administration dit ne pas gérer les recrutements de ces établissements et ne pas avoir de retours de ces employeurs concernant les évolutions de carrières de leurs agents. En revanche quand il s'agit de la gestion des dossiers individuels la « tutelle » est en relation directe avec ces mêmes employeurs.

Pour la CGT il s'agit dans le premier cas de favoriser les inégalités et dans le second de mettre tous les agents au même niveau quand il s'agit de leur situation personnelle.

Ordre du jour en formation restreinte du collège 2

1 – Désignation du secrétaire adjoint : Désignation faite.

3- Travaux d'avancement 2019 : Un poste à l'avancement a été proposé et accepté pour un passage en catégorie d'un agent Berkani.

4,5 et 6 - Examen de trois dossiers individuels : ont abouti aux licenciements de 3 agents.

Pour 2 dossiers la CGT a demandé que soient pris en compte les CET et les soldes de congés et la ré-évaluation de la prime de licenciement.

Ordre du jour en formation restreinte du collège 1.

1 – Désignation du secrétaire adjoint : Désignation faite.

3 - Travaux d'avancement 2019 : Un poste à l'avancement a été proposé et accepté pour un agent D49 pour un passage en catégorie A. Un poste supplémentaire a été demandé et accepté pour un passage en HC.

4,5 et 6 - Examen d'un dossier individuel : à l'issue de la séance le dossier reste en cours d'examen.

En conclusion, si l'administration a apporté un certain nombre de réponses à nos questions, il est regrettable de constater que la commission a passé bien plus de temps à se prononcer sur du disciplinaire que sur les avancements. A l'image d'un monde où la sanction est bien plus habituelle que la reconnaissance...

Pour cette première réunion, les travaux ont été menés collégalement avec les élus des autres OS.

Les prochaines CCPU :

- 6 juin 2019 : 2^{ème} réunion qui traitera en priorité des RTS
- 2 octobre 2019 : 3^{ème} réunion qui traitera en priorité de l'avancement.

La CGT reste présente à vos côtés afin de vous renseigner et de vous défendre.

Vos élus CGT : Angélique RISSON, Michel CUQ, Jean-Luc LANGLOIS, Virginie PARENT